



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune d'Anniviers soumet à l'enquête publique le projet de création d'itinéraire de voies cyclables entre Chippis et le barrage de Moiry.

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les éventuelles oppositions doivent être motivées et déposées auprès de l'Administration communale, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Anniviers, le 21 décembre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE